

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE153997001

Conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 30 avril 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 30 avril 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE153997001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion d'une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE153997001

Conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

À sa séance du 8 avril 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1153997001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 14 avril 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE153997001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de police ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie des citoyens et a l'obligation de fournir à ses employés des armes fiables et sécuritaires. Le travail des policiers s'effectue dans un environnement urbain où les risques sont omniprésents. Soumis à un encadrement légal et strict, les interventions policières sont susceptibles d'être examinées par les tribunaux, le coroner, les médias et critiquées par les groupes de pression sociale.

Pour répondre à ces besoins, le SPVM a sollicité le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour lancer un appel d'offres public 14-13689, du 29 octobre au 17 novembre 2014 afin de fournir aux policiers du SPVM une arme de service Glock G19 Gen4. À la demande d'un soumissionnaire, la date d'échéance a été prolongée au 15 décembre 2014. Toutefois, aucune offre n'a été déposée au bureau du Greffe à la date

limite. Une firme a déposé une lettre d'intérêt sans soumission. Une vérification du Service de l'approvisionnement a démontré qu'une autre firme a transmis une soumission mais que la compagnie de courrier n'a pas été en mesure de la livrer. À cet effet, un avis a été demandé au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal. Suite à cet avis, un nouvel appel d'offres a été lancé.

L'entente-cadre entrera en vigueur pour une période de 24 mois. Les spécifications techniques de l'arme de service ont été approuvées par un comité d'expert composé par les maîtres instructeurs en tir, des instructeurs de tir, incluant un enquêteur ainsi qu'un agent patrouilleur, de deux membres du Groupe tactique d'intervention et des armuriers.

Le SPVM a été autorisé de procéder à cet appel d'offres dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2015 – 2017, et ce, par souci de sécurité, de performance opérationnelle et dans le meilleur intérêt des finances publiques.

Ces armes entièrement neuves répondront aux besoins actualisés tout en bénéficiant des dernières améliorations techniques et technologiques en matière de sécurité.

La transition vers cette nouvelle arme de service se fera par le processus d'une journée de formation suivie d'une journée de qualification au tir selon la norme établie par l'École nationale de police du Québec.

L'appel d'offres a été lancé le 21 janvier 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 février 2015. Il y a eu deux preneurs du cahier des charges et les deux ont déposé une soumission.

Il y a un écart de 26,87 % entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation. L'écart peut s'expliquer par un prix budgétaire, obtenu en juillet 2014, pour une estimation sans engagement d'achat et sur une période de 24 mois. La dévaluation du dollar canadien face au dollar américain a été de 17% pour cette période.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont apprécié la qualité de la présentation et ont bien compris que les fluctuations des taux de change entre les dollars et américains expliquaient en très grande partie l'écart entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire.

Les membres ont aussi compris qu'il y avait peu de soumissionnaires possibles compte tenu des exigences techniques et vraisemblablement des exclusivités territoriales détenues par certains revendeurs.

Enfin, il a été expliqué aux membres que la poursuite des activités avec la ligne de pistolets actuels n'était pas une option, dans la mesure où les coûts auraient très élevés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de police pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE146019008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.